

BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR

CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
(CELINE)

Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions

Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles

tel: 02/227.57.02

Site internet : <https://www.irceline.be>

VLAAMSE
MILIEUMAATSCHAPPIJ



Air Climat
agence wallonne de l'air & du climat

Lundi 10 mars 2025, 11H00, Mise à jour à 15H30

BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES

Dépassement du seuil d'information pour les particules fines.

SITUATION ACTUELLE

Mise à jour à 15h30 : A 15h00, le seuil de 50 µg/m³ en PM10 (en moyenne sur les dernières 24h) est également dépassé en Région wallonne. La phase d'information est donc également activée en Région wallonne.

Mise à jour à 12h30 : Le seuil de 50 µg/m³ en PM10 (en moyenne sur les dernières 24h) a été dépassé en Région bruxelloise. La phase d'information est donc également activée en Région bruxelloise.

Des concentrations élevées de particules sont observées à nouveau dans l'air. Les concentrations ont dépassé les seuils d'information en Flandre ce matin : à 9 heures, le seuil d'information de 35 µg/m³ pour les PM2,5 (moyenne glissante sur 24 heures) a été dépassé, de même que le seuil d'information de 50 µg/m³ pour les PM10 (moyenne glissante sur 24 heures). Dans les régions wallonne et bruxelloise, les seuils d'information ne sont pas dépassés actuellement.

Lundi 10 mars à 09h, les concentrations suivantes (moyenne glissante sur 24 heures, µg/m³) sont observées :

	PM10	PM2.5
Flandre	51	36
Bruxelles	43	29
Wallonie (Nord du sillon Sambre et Meuse)	41	26

50 µg/m³ en PM10 et 35 µg/m³ en PM2.5 sont les seuils utilisés par les trois Régions de Belgique pour informer la population.

Les concentrations élevées sont dues aux émissions de particules primaires et à la formation de particulaires secondaires conjuguées à une faible dispersion de la pollution en raison de conditions météorologiques défavorables (très peu de vent). Les épandages agricoles provoquent des émissions supplémentaires d'ammoniac qui augmentent vraisemblablement également les concentrations de particules inorganiques secondaires (principalement le nitrate d'ammonium).

SITUATION POUR AUJOURD'HUI ET LES PROCHAINS JOURS

Les concentrations devraient rester élevées pendant un certain temps et il y a de fortes probabilités que le dépassement du seuil d'information excède 24 heures.

Etant donné que les concentrations moyennes devraient rester supérieures à 35 µg/m³ en PM_{2,5} (en moyenne glissante sur 24h) et à 50 µg/m³ en PM₁₀ (en moyenne glissante sur 24h) pendant plus de 24h, la phase d'information est activée en Flandre.

Compte tenu de la persistance de conditions météorologiques défavorables aujourd'hui, la qualité de l'air restera mauvaise pendant les prochaines heures. Demain, le temps doux et sans vent du printemps prendra fin. A partir de demain après-midi, les concentrations devraient progressivement diminuer et revenir sous les seuils d'information.

RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

Pour plus d'informations sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez-vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...) ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

PERSONNES DE CONTACT

En Flandre:

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): mevrouw Katrien Smet - 0473/99 28 70.
<http://www.vmm.be>

À Bruxelles:

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures :
<http://www.qualitedelair.brussels>

- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : info@environnement.brussels ou 02/775.75.75
- Bruxelles-Environnement : Service presse: presse@environnement.brussels – 0490/52.37.89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Alexandre Azer-Nessim (porte-parole) – GSM : 0477/44 24 87 - Email : aazer-nessim@gov.brussels

En Wallonie:

- Cabinet du Ministre Yves Coppieters : Jérôme Hardy (porte-parole) – GSM : 0497/54 02 51 - Email : jerome.hardy@gov.wallonie.be
- <http://www.awac.be/>

CELINE:

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <http://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)